

Référence : C.N.504.2020.TREATIES-XI.D.6 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION
INTÉRIEURES (ADN)
GENÈVE, 26 MAI 2000

CORRECTION AU RÈGLEMENT ANNEXÉ À L'ADN¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.309.2020.TREATIES-XI.D.6 du 16 juillet 2020 par laquelle une correction a été proposée au texte authentique de l'Accord (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/25), communique :

Au 14 octobre 2020, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections à la correction proposée a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

.... En conséquence, le Secrétaire général a effectué la correction requise à l'Accord. Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.

Le 30 octobre 2020



¹ Voir notification dépositaire C.N.309.2020.TREATIES-XI.D.6 du 16 juillet 2020 (Proposition de correction au règlement annexé à l'ADN).



EUROPEAN AGREEMENT CONCERNING THE
INTERNATIONAL CARRIAGE OF DANGEROUS
GOODS BY INLAND WATERWAYS (ADN),
ADOPTED AT GENEVA,
ON 26 MAY 2000

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT
INTERNATIONAL DES MARCHANDISES
DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION
INTÉRIEURES (ADN), ADOPTÉ À GENÈVE,
LE 26 MAI 2000

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION TO THE
REGULATIONS ANNEXED TO THE ADN

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION AU
RÈGLEMENT ANNEXÉ A L'ADN

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de
dépositaire de l'Accord
susmentionné,

WHEREAS the authentic text of the
Regulations annexed to the ADN
contains an error,

CONSIDÉRANT que le texte
authentique du règlement annexé à
l'ADN contient une erreur,

WHEREAS the corresponding proposal
of correction has been communicated
to all interested States by
depositary notification
C.N.309.2020.TREATIES-XI.D.6 of
16 July 2020,

CONSIDÉRANT que la proposition de
correction correspondante a été
communiquée à tous les États
intéressés par la notification
dépositaire C.N.309.2020.TREATIES-
XI.D.6 du 16 juillet 2020,

WHEREAS by 14 October 2020, the
date on which the period specified
for the notification of objections
to the proposal of correction
expired, no objection had been
notified,

CONSIDÉRANT qu'au 14 octobre 2020,
date à laquelle la période spécifiée
pour la notification d'objections à
la correction proposée a expiré,
aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required correction
as indicated in the above
notification to be effected to the
authentic text of the regulations
annexed to the ADN.

A FAIT PROCÉDER à la correction
requis au texte authentique du
règlement annexé à l'ADN, comme
indiquée dans la notification
précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Miguel de Serpa Soares, Under-
Secretary-General for Legal Affairs
and United Nations Legal Counsel,
have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Miguel de Serpa Soares, le
Secrétaire général adjoint aux
affaires juridiques et Conseiller
juridique des Nations Unies, avons
signé le présent procès-verbal.

Done at Headquarters,
United Nations, New York, on
30 October 2020.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le
30 octobre 2020.

A handwritten signature in blue ink that reads "Miguel de Serpa Soares".

Miguel de Serpa Soares